



## En grève le 07 pour nos retraites, on continue le 08 pour les droits des Femmes

**PAYER LES FEMMES  
AUTANT QUE LES HOMMES**



**5,5 milliards de plus dans  
les caisses de retraites**

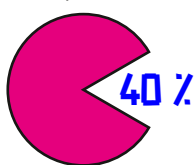


*Les gouvernements se succèdent et se ressemblent au moins sur un point : le peu d'importance accordée aux femmes, sauf sur les photos et dans les discours. Pour ce qui est des actes concrets, on attend toujours ! Faut-il rappeler la « grande cause » du premier quinquennat du président de la République, qui en fut surtout la grande oubliée (1) et qui se retrouve bien enterrée aujourd'hui avec ce projet de réforme des retraites.*

**Si vous manquez d'arguments pour vous lancer dans la grève féministe, SUD FPA Solidaires vous donne trois bonnes raisons de le faire.**

### **Retraite : les pensions des femmes sont inférieures de 40 %**

Puisque c'est LE sujet d'actualité, commençons par lui, même s'il découle des deux autres points.



Aujourd'hui, les pensions moyennes des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes et le projet du gouvernement n'est pas conçu pour remédier à cela. Comment le pourrait-il d'ailleurs puisqu'il ne s'attaque pas aux racines du problème (voir paragraphes suivants).

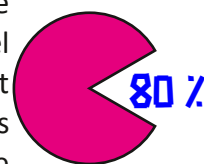
Mais l'adoption de la réforme pénaliserait encore plus les femmes avec un effet « double peine » :

- d'une part, en les obligeant à travailler plus longtemps que les hommes pour obtenir une pension complète (ce qui est déjà le cas actuellement, mais serait encore aggravé par le recul de l'âge légal) ;
- d'autre part, en diminuant la surcote qu'elles pouvaient obtenir par ces années de travail supplémentaire (qui passerait de 5 % à 2 % au maximum).

### **Emploi : 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes**

Si les femmes sont largement présentes dans le monde du travail, elles subissent toujours les conséquences de leur implication dans la vie familiale. Là encore, c'est la double peine :

- le temps partiel concerne 18 % des salarié.e.s en France (2), mais plus d'une femme sur quatre (28 %) contre moins d'un homme sur dix (7,6%) ; or, ce temps partiel est rarement un vrai choix, il est souvent imposé par des contraintes familiales de garde d'enfants ou de soins aux ascendants ou par le type d'emploi occupé (un grand nombre des emplois fortement féminisés ne sont proposés qu'à temps partiel) ;
- la précarité : 70 % des salariés en CDD sont des salariées ;
- les ruptures de carrière : pour s'occuper des enfants, pour suivre un conjoint muté dans une autre



(1) Pour mémoire, il s'agissait de la lutte contre les violences faites aux femmes.

(2) Source: Dares 2021, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-temps-partiel>

région, les femmes abandonnent leur emploi ; se réinsérer ensuite sur le marché du travail est parfois difficile : perte de compétences et manque de réseau se conjuguent pour créer des obstacles.

### Rémunérations : toujours 28 % d'écart au détriment des femmes

Cette organisation genrée de la société a des conséquences sur les rémunérations, comme sur la structure des emplois occupés par les femmes.



Depuis 1972, le principe est posé : « à travail égal, salaire égal » ; dans les faits, les salariées françaises sont encore loin du compte, puisque l'écart de rémunération est de 17 % (en équivalent temps plein) ; il monte même à 28,5 % si on intègre les conséquences du temps partiel (3).

Pour toutes les raisons précédentes, les femmes occupent plus souvent des emplois moins qualifiés, donc moins bien payés ; elles ont moins accès à la promotion sociale et restent victimes du « plafond de verre » (combien de femmes parmi les hauts dirigeants de sociétés et dans les conseils d'administration ?).

La lutte pour les droits des femmes ne se limite malheureusement pas à ces questions de retraite, emploi et salaires : le patriarcat concerne tous les pays et toutes les sphères de la vie. S'il vous faut des raisons supplémentaires pour faire la grève féministe, vous en trouverez en cliquant sur ce lien :

<https://www.grevefeministe.fr/>

(3) Source: Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4514861#titre-bloc-9>



### Dans le secteur de la Formation Professionnelle, un plafond de verre visible

Les données auxquelles nous avons pu accéder datent de 2020\*. Elles ne sont pas forcément très détaillées, notamment, on n'y trouve pas d'informations sur le temps partiel. Néanmoins, nous avons retenu quelques éléments qui nous ont paru intéressants.

D'après cette étude, 61 % des salarié.e.s des organismes de formation sont des femmes ; les écarts de salaire sont de 11,5 %, mais augmentent selon le statut (12,5 % pour la population en CDI) et surtout l'âge (14,4 % pour la tranche 50-59 ans et 23,3 % pour les plus de 60 ans). Ce qui pose la question de l'évolution de carrière des femmes de la branche, là encore confrontées au plafond de verre.

\* Source : <https://lesacteursdelacompetence.fr/wp-content/uploads/2022/06/Panorama-Branche-OF-2022.pdf>

**Vous aussi, refusez de travailler plus pour gagner moins et lutez pour une véritable égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans toute la société !**

**Toutes et tous en grève et dans la rue, le 07, le 08 et le temps qu'il faudra !**